



Strasbourg, le 27 septembre 2023

CDL-PL-OJ(2023)003ann
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

136^e SESSION PLENIERE

VENISE

Scuola Grande di San Giovanni Evangelista

Vendredi 6 octobre 2023 (09:30-18:00)

Samedi 7 octobre 2023 (09:00-12:30)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 6 octobre 2023

09:30-11:00	<i>Adoption de l'ordre du jour Communications Coopération Suites données aux précédents avis de la Commission Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>
-------------	--

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Communication de la Présidente

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2023\)054](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 5 octobre 2023.

4. Election du Comité de Sages

En vertu de l'article 6, paragraphe 1bis du règlement intérieur révisé, la Commission est invitée, sur proposition du Bureau élargi, à élire un « comité de sages », qui préparera les élections qui se tiendront lors de la session plénière de décembre 2023.

5. Communication du Secrétariat

6. Coopération avec le Comité des Ministres

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec M. Harry Alex Ruzs, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe et avec Mme Ragnhildur Arnljótsdóttir, Ambassadrice, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe.

7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Constantinos Efstathiou, représentant de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

Le projet d'avis sur les suites données aux avis précédents concernant la loi organique sur les tribunaux ordinaires de la Géorgie ; le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur la loi sur l'organisation judiciaire et l'indépendance du pouvoir judiciaire des Pays-Bas ; l'avis urgent sur la loi sur la Commission d'enquête d'Etat sur l'influence russe sur la sécurité intérieure de la République de Pologne entre 2007 et 2022 et sur le projet de loi modifiant cette loi de la Pologne ; le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur le projet de loi modifiant certains actes législatifs de l'Ukraine qui restreignent la participation au pouvoir d'État de personnes associées à des partis politiques dont les activités sont interdites par la loi de l'Ukraine et l'avis sur les suites données à l'avis sur la loi relative aux minorités (communautés) nationales (projet de loi #9610) de l'Ukraine s'inscrivent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire (voir points 15, 16, 21, 13.1 and 13.4).

8. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leendert Verbeek, Président du Congrès et avec Mme Gudrun Mosler-Törnström, Président de la Commission de suivi du Congrès, sur sa coopération avec ce dernier.

9. Échange de vues avec la Regione del Veneto

Un représentant de la Regione del Veneto s'adressera à la Commission.

10. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données à ses avis précédents (voir document [\(CDL\(2023\)047\)](#) :

- Bosnie-Herzégovine – Avis sur le projet de loi portant modification de la loi relative au Conseil supérieur des Juges et des Procureurs ([CDL-AD\(2021\)015](#)) ;
- Bosnie-Herzégovine – Avis sur le projet de loi relatif aux tribunaux de Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2023\)003](#)) ;
- République de Moldova – Mémoire *amicus curiae* sur la déclaration d'inconstitutionnalité d'un parti politique ([CDL-AD\(2022\)051](#)) ;
- République de Moldova – Avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur la Cour Suprême de Justice ([CDL-AD\(2022\)049](#)).
- Monténégro – Avis urgent sur les amendements à la Loi sur le Président du Monténégro ([CDL-AD\(2022\)053](#)) ;

Sous le point 15, la Commission sera être invitée à discuter, en vue de son adoption, d'un avis sur les suites données:

- Géorgie – Avis sur les suites données aux quatre précédents avis concernant la loi organique sur les tribunaux ordinaires ([CDL-AD\(2023\)006](#))

Sous le point 12, la Commission sera être invitée à discuter, en vue de leur adoption, de deux avis sur les suites données :

- République de Moldova – Projet d'avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur le service de renseignement et de sécurité, ainsi que sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement externe ([CDL-AD\(2023\)008](#))
- République de Moldova – Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi relatif à l'évaluation externe des juges et des procureurs ([CDL-AD\(2023\)023](#))

Sous le point 13, la Commission sera être invitée à discuter, en vue de l'adoption, d'un avis sur les suites données

- Ukraine – Avis urgent sur les suites données à l'avis sur la loi relative aux minorités (communautés) nationales (projet de loi #9610) ([CDL-AD\(2023\)021](#));

Sous le point 13, la Commission sera être invitée à entériner un avis sur les suites données

- Ukraine - Avis urgent sur les suites données aux avis précédents concernant la loi « Portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine » ([CDL\(2023\)022](#))

La Commission sera informée des activités sur les suites données menées depuis la dernière session.

11. Missions d'observation électorale

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseiller juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- Monténégro, élections parlementaires anticipées, 11 juin 2023 ;
- Pologne, élections parlementaires, 15 octobre 2023.

10:45-11:15

Pause-café

11:15-13:00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

Echange de vues avec le Commissaire aux droits de l'homme

12. République de Moldova

1. Projet d'avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur le service de renseignement et de sécurité, ainsi que sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement externe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2023\)053](#)) (TvD/MS/kb) à l'avis sur le projet de loi sur le service de renseignement et de sécurité, ainsi que sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement externe ([CDL-REF\(2023\)034](#) et [CDL-REF\(2023\)035](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett, Mme Kiener et M. Vermeulen. Cette demande d'avis a été présentée par le président du Parlement de Moldova le 17 juillet 2023.

Ce projet d'avis a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

2. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)050](#)) (NS/ms/lđ) sur le projet de loi sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs de la République de Moldova ([CDL-REF\(2023\)030](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Dimitrov, Mme Nussberger, M. Ojanen, Mme Suchocka (présidente honoraire, experte) et M. Filipe Marques (expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le Président de la République de Moldova le 2 août 2023. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'État de droit examineront ce

projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

3. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi relatif à l'évaluation externe des juges et des procureurs

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)034](#)) (TP/sb) sur les suites données aux avis précédents sur le projet de loi relatif à l'évaluation externe des juges et des procureurs ([CDL-REF\(2023\)046](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Dimitrov, M. Gaspar, M. Alexander Baramidze (ancien membre suppléant, expert) et M. Đuro Sessa (expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le ministre de la Justice de la République de Moldova le 8 septembre 2023.

4. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au Code électoral de la République de Moldova et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2023\)052](#)) (PG/DV/ms) sur les amendements au Code électoral de la République de Moldova et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels ([CDL-REF\(2023\)032](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, Mr. Frenedo, Mme Otálora Malassis, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert), Mme Marla Morry, Mme Lolita Čigāne et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le président du Parlement de la République de Moldova le 24 juillet 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 5 octobre 2023. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

13. Ukraine

1. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi modifiant certains actes législatifs de l'Ukraine qui restreignent la participation au pouvoir d'État de personnes associées à des partis politiques dont les activités sont interdites par la loi

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2023\)044](#)) (PG/DV/ad) sur le projet de loi modifiant certains actes législatifs de l'Ukraine qui restreignent la participation au pouvoir d'État de personnes associées à des partis politiques dont les activités sont interdites par la loi ([CDL-REF\(2023\)044](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frenedo, Mme Otálora Malassis, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert), Mme Marla Morry, Mme Lolita Čigāne et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Cette demande d'avis a été présentée par la Commission de suivi de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 26 avril 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 5 octobre 2023. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

2. *Projet d'avis sur le projet de loi modifiant l'article 51 du règlement intérieur de la Verkhovna Rada sur la responsabilité politique des membres du Parlement associés à des partis politiques dont les activités ont été suspendues*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)044](#)) (DV/PG/ad) sur le projet de loi modifiant l'article 51 du règlement intérieur de la Verkhovna Rada sur la responsabilité politique des membres du Parlement associés à des partis politiques dont les activités ont été suspendues ([CDL-REF\(2023\)039](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frenco, Mme Otálora Malassis et M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert). Cette demande d'avis a été présentée par le Président de la Verkhovna Rada le 26 mai 2023.

3. *Avis urgent sur les suites données aux avis précédents concernant la loi « Portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine »*

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2023\)022](#)) (SGM/ML/ad) sur les suites données aux avis précédents concernant la loi « Portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine visant à améliorer la procédure de sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine », ([CDL-AD\(2023\)022](#), ([CDL-REF\(2023\)037](#)) rédigé sur la base des observations de M. Carozza, Mme Cartabia, M. Darmanović et M. Grabenwarter. Cette demande d'avis a été présentée par le président de la Verkhovna Rada le 5 septembre 2023. Cet avis urgent a été publié le 25 septembre 2023 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

13:00-14:30

Déjeuner

14:30-15:45

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

13. Ukraine (suite)

4. *Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur les suites données à l'avis conjoint sur les projets d'amendements à la loi « sur le statut des juges » et à certaines lois sur les activités de la Cour suprême et des autorités judiciaires ([CDL-AD\(2020\)022](#))*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)039](#)) (TP/ML/ad), sur les suites données à l'avis conjoint sur les projets d'amendements à la loi « sur le statut des juges » et à certaines lois sur les activités de la Cour suprême et des autorités judiciaires ([CDL-AD\(2020\)022](#)), ([CDL-REF\(2023\)041](#)) rédigé sur la base des commentaires de M. Kuijer, Mme Hanna Suchocka (Présidente honoraire, experte) et M. Gerhard Reissner (expert DGI). Cette demande d'avis a été présentée par le Président du Conseil Supérieur de la Justice le 4 août 2023.

5. Projet d'avis sur les suites données à l'avis sur la loi relative aux minorités (communautés) nationales (projet de loi #9610)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Ukraine et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis sur les suites données ([CDL\(2023\)045](#)) (PG/ad) à l'avis sur la loi relative aux minorités (communautés) nationales (projet de loi #9610) ([CDL-REF\(2023\)043](#) et [CDL-REF\(2023\)047](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, Mme Kiener, Mme Otálora Malassis et M. Velaers. Cette demande d'avis sur les suites données a été présentée par le président de la Verkhovna Rada le 13 septembre 2023.

14. Arménie

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements au code électoral et à la législation connexe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2023\)035](#)) (MJ/PG/ob/kb) sur le projet d'amendements au code électoral et à la législation connexe de l'Arménie ([CDL-REF\(2023\)028](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Kask, M. Langášek, Mme Pabel et Mme Tamara Otiashvili (experte, OSCE/BIDDH). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de Justice de l'Arménie le 12 juin 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 5 octobre 2023.

Ce projet d'avis conjoint a été préparé dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

15. Géorgie

Projet d'avis sur les suites données aux avis précédents concernant la loi organique sur les tribunaux ordinaires

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Géorgie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)036](#)) (TP/SJ/Id) sur les suites données aux avis précédents concernant la loi organique sur les tribunaux ordinaires de la Géorgie ([CDL-REF\(2023\)031](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Atar, M. Holmøyvik et M. Sørensen. Cette demande d'avis a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 23 juin 2023.

15:45-16:00

Pause café

16:30-18:00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

16. Pays Bas

Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur la loi sur l'organisation judiciaire et l'indépendance du pouvoir judiciaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant des Pays-Bas, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)041](#)) (MS/TvD/Is) sur la loi sur l'organisation judiciaire et l'indépendance du pouvoir judiciaire ([CDL-REF\(2023\)038](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Barrett,

Mme Deskoska, M. Grabenwarter, M. Holmøyvik, M. Pinelli, Mme Hanna Suchocka (présidente honoraire, experte), et Mme Nina Betetto (experte, DGI). Cette demande d'avis conjointe a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 2 juin 2023. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront ce projet d'avis conjoint lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

17. Monténégro

Projet d'avis sur le projet de loi sur le gouvernement

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de Monténégro, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)042](#)) (RG/PG/lD/is) sur le projet de loi sur le gouvernement ([CDL-REF\(2023\)040](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Newman, M. Seners et M. Vardanyan. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de l'Administration publique du Monténégro le 27 juillet 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

18. Kirghizistan

1. Projet d'avis sur le projet de loi sur les media

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Kirghizistan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)048](#)) (VD/ha/ms) sur le projet de loi sur les médias de masse ([CDL-REF\(2023\)029](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Bílková, Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, M. Pinelli et M. Vermeulen. Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice du Kirghizistan le 19 mai 2023.

2. Projet d'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur le médiateur

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Kirghizistan, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)049](#)) (ML/CM/sb) sur le projet de loi constitutionnelle sur le médiateur du Kirghizistan ([CDL-REF\(2023\)042](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Barić, Mme Matheson Mestad et M. Sorensen. Cette demande d'avis a été présentée par le médiateur du Kirghizistan le 30 juin 2023.

19:30	<i>Dîner à l'Hôtel Papadopoli Venezia</i>
-------	---

[Lien au site de l'Hotel Papadopoli Venezia](#)

Samedi 7 octobre 2023

09:00-11:00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>
-------------	---

19. Bulgarie

Projet d'avis sur le projet d'amendements à la Constitution

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Bulgarie,

et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)038](#)) (DF/Sc/lid) sur le projet d'amendements à la Constitution ([CDL\(2023\)033](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Cartabia, M. Qerimi, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert) et M. James Hamilton (ancien membre, expert). Cette demande d'avis a été présentée par le ministre de la Justice le 2 août 2023. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

20. Chili

Projet d'avis sur le processus de réforme constitutionnelle de 2023

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant du Chili, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)040](#)) (SGM/DV/ew) sur le processus de réforme constitutionnelle de 2023 au Chili ([CDL-REF\(2023\)045](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Carozza, Mme Otálora Malassis, Mme Hanna Suchocka (présidente honoraire, expert), M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert) et M. Castellà Andreu. Cette demande d'avis a été présentée par le président du Sénat du Chili le 9 août 2023. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur l'Amérique latine examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 5 octobre 2023.

21. Pologne

Avis urgent sur la loi sur la Commission d'enquête d'Etat sur l'influence russe sur la sécurité intérieure de la République de Pologne entre 2007 et 2022 et sur le projet de loi modifiant cette loi

La Commission est invitée à entériner l'avis urgent ([CDL-PI\(2023\)021](#)) (ML/PG/lid) sur la loi sur la Commission d'enquête d'Etat sur l'influence russe sur la sécurité intérieure de la République de Pologne entre 2007 et 2022 et sur le projet de loi modifiant cette loi ([CDL-REF\(2023\)027](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Bílková, M. Kask, Mme Kiener, M. Kuijer et Mme Pabel. Cette demande d'avis urgent a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire le 21 juin 2023 et l'avis a été publié le 26 juillet 2023 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise ([CDL-AD\(2018\)019](#)).

22. Communication du groupe de sages

Le groupe de sages informera la Commission de la préparation des élections aux bureaux de la Commission qui auront lieu en décembre 2023.

11:00-11:30

Pause café

11:30-12:30

Rapports de la réunion de la sous-commission sur les institutions démocratiques

Rapport de la réunion de la sous-commission sur les minorités nationales

Informations sur les conférences et séminaires

Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques

Questions générales

23. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les institutions démocratiques et l'Amérique latine (5 octobre 2023)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la

réunion tenue le 5 octobre 2023.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

24. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et l'Etat de droit (5 octobre 2023)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 5 octobre 2023.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

25. Informations sur les conférences et séminaires

La Commission sera informée des résultats et conclusions des événements suivants :

- Conférence sur « *la démocratie en Europe : Comment les parlementaires peuvent-ils contribuer à préserver et à renforcer la démocratie et l'État de droit ?* », Stockholm, 18-19 juin 2023 ;
- Congrès sur « *les technologies numériques : Démocratie et régulation en Europe et en Amérique* », Mexico, 19-21 juin 2023 ;
- Symposium de Stockholm « *sur la démocratie et l'État de droit* », Stockholm, 21-22 juin 2023 ;
- Conférence internationale sur « *la Constitution en tant que fondement de l'édification d'un État démocratique dans le respect de l'État de droit* », Issyk Kul, 21-22 juin 2023 ;
- Conférence sur « *Justice constitutionnelle : dignité, liberté et justice pour tous* », Astana, 7-8 septembre 2023 ;
- Conférence sur « *les Constitutions et la guerre* », Madrid, 14-15 septembre 2023 ;
- Conférence internationale des ombudsmans : « *le rôle des ombudsmans dans le monde : entre réalité et possibilité* », Rome, 21-22 septembre 2023.

La Commission sera informée des conférences et séminaires à venir :

- Conférence « *Justice pénale et droits de l'homme : tendances et défis émergents* », Bishkek, 20 octobre 2023.
- Conférence sur « *la stabilité du droit électoral : un principe du patrimoine constitutionnel européen* », Barcelone, 3 novembre 2023 ;
- Conférence sur « *L'argent et la démocratie - une relation difficile* », Cologne, 7-8 décembre 2023.

26. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (5 octobre 2023)

Le président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 5 octobre 2023.

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements au code électoral et à la législation connexe de l'Arménie ; le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les amendements au Code

électoral de la République de Moldova et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels et le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi modifiant certains actes législatifs de l'Ukraine qui restreignent la participation au pouvoir d'État de personnes associées à des partis politiques dont les activités sont interdites par la loi sont traités aux points 14, 12.4 et 13.1.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

27. Autres questions

28. Dates des prochaines sessions plénières

137 ^e	session plénière	15-16 décembre 2023
138 ^e	session plénière	15-16 mars 2024
139 ^e	session plénière	21-22 juin 2024
140 ^e	session plénière	11-12 octobre 2024
141 ^e	session plénière	6-7 décembre 2024

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.